



Mécanisme  
pour les Tribunaux pénaux internationaux

Affaire n° : MICT-12-09-PT

Date : 7 mai 2014

Original : FRANÇAIS  
Anglais

**LE JUGE UNIQUE**

Devant : M. le Juge Vagn Joensen, juge unique

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

**LE PROCUREUR**

c.

**PHÉNÉAS MUNYARUGARAMA**

**MANDAT D'ARRÊT PORTANT ORDRE DE TRANSFÈREMENT**

**ADRESSÉ À TOUS LES ÉTATS**

*conformément à l'article 57 du Règlement de procédure et de preuve*

**Le Bureau du Procureur :**

Hassan Bubacar Jallow  
Richard Karegyesa  
Teresa Berrigan  
Sunkarie Ballah-Conteh

Received by the Registry  
Mechanism for International Criminal Tribunals  
27/05/2014 16:15

*Amama F.*

**LE MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX**  
(le « Mécanisme »),

**SIÉGEANT** en la personne du Juge Vagn Joensen, juge unique, conformément à l'article 57 du Règlement de procédure et de preuve du Mécanisme (le « Règlement »),

**SAISI** de la requête du Procureur aux fins d'émission d'un mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement (*Prosecutor's Request for a Warrant of Arrest and an Order for Transfer*) de **PHÉNÉAS MUNYARUGARAMA** (l'« Accusé »), déposée le 27 mars 2014,

**VU** l'acte d'accusation modifié dressé contre l'Accusé et confirmé le 13 juin 2012,

**VU** le mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement et de placement en détention (*Warrant of arrest and order for transfer*) décerné le 28 juin 2012 à l'encontre de l'Accusé qui fait actuellement foi,

**VU** la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la coopération des États avec le Mécanisme,

**VU** l'article 28 du Statut du Mécanisme (le « Statut ») et l'article 57 du Règlement,

**ATTENDU** qu'il convient d'annuler le mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement et de placement en détention décerné le 28 juin 2012 par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») aux fins de transfèrement de l'Accusé sous la garde des autorités rwandaises, et de le remplacer par un autre mandat, délivré par le Mécanisme, aux fins de transfèrement de l'Accusé sous la garde des autorités rwandaises,

**1. PRIE TOUS** les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures suivantes :

- I. RECHERCHER, ARRÊTER ET TRANSFÉRER** sous la garde de l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda **PHÉNÉAS MUNYARUGARAMA**, ressortissant rwandais, censé être né le 1<sup>er</sup> janvier 1948 dans la commune de Kidaho, préfecture de Ruhengeri (Rwanda), accusé d'avoir commis en 1994 au Rwanda les crimes suivants : génocide, complicité

dans le génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide et crimes contre l'humanité (meurtre, extermination, persécution et viol) ;

- II. **SIGNIFIER** à l'Accusé, au moment de son arrestation ou dès que possible après celle-ci, dans une langue qu'il comprend, une copie certifiée conforme du présent mandat d'arrêt, accompagnée d'une copie de l'acte d'accusation certifiée conforme en application de l'article 48 G) du Règlement et d'un rappel des droits de l'accusé énoncés à l'article 19 du Statut et aux articles 40 et 41 du Règlement ;
- III. **INFORMER** l'Accusé, au moment de son arrestation ou dès que possible après celle-ci, dans une langue qu'il comprend, qu'il sera transféré sous la garde des autorités rwandaises ;
- IV. **DEMANDER** à l'Accusé de certifier qu'il a reçu une copie du mandat d'arrêt, de l'acte d'accusation et du rappel des droits de l'accusé dans une langue qu'il comprend, et donner copie de ces documents et du procès-verbal de signification à l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda ;
- V. **RECHERCHER ET SAISIR** tous les éléments de preuve matériels se rapportant aux crimes reprochés à l'Accusé ;
- VI. **ÉTABLIR**, devant témoins, un inventaire détaillé de toutes les pièces saisies (documents, livres, papiers ou tout autre objet), dont le contenu est confirmé par l'Accusé ;
- VII. **REMETTRE** à l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda toutes les pièces saisies et leur inventaire ;
- VIII. **INFORMER** le Greffier du Mécanisme et le Procureur général de l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda de l'arrestation de l'Accusé afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour transférer celui-ci sans délai à l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda ;

IX. **INFORMER** sans délai le Greffier du Mécanisme et l'Organe National de Poursuite Judiciaire de la République du Rwanda s'il leur est impossible d'exécuter le présent mandat d'arrêt ou ordre de transfèrement, et en préciser les raisons ;

X. **MENER UNE ENQUÊTE** afin d'établir si l'Accusé possède des avoirs sur le territoire de l'État Membre et, dans l'affirmative, prendre les mesures conservatoires nécessaires pour les geler, sans préjudice des droits des tiers ;

2. **ANNULE PAR LA PRÉSENTE** le mandat d'arrêt portant ordre de transfèrement et de placement en détention décerné à l'encontre de **PHÉNÉAS MUNYARUGARAMA** en date du 28 juin 2012.

Fait en anglais  
Le 7 mai 2014  
Arusha

Le juge unique

*/signé/*

Vagn Joensen

[Sceau du Mécanisme]





**TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF TRANSLATIONS  
WITH THE ARUSHA BRANCH OF  
THE MECHANISM FOR INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNALS**

<b>To</b>	MICT Registry				
<b>From</b>	<input checked="" type="checkbox"/> ICTY CLSS		<input type="checkbox"/> ICTR LSS		
<b>Original Submitting Party</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Chambers	<input type="checkbox"/> Defence	<input type="checkbox"/> Prosecution	<input type="checkbox"/> Other	
<b>Case Name</b>	Munyarugarama	<b>Case Number</b>	MICT-12-09-PT	<b>No. of Pages</b>	4
<b>Original Document No.</b>	MICT-12-09-0042		<b>Translation Reference No.</b>	REG40770	
<b>Date of Original</b>	7 May 2014	<b>Original Language</b>	<input checked="" type="checkbox"/> English	<input type="checkbox"/> French	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda
<b>Date Transmitted</b>	27 May 2014	<b>Language of Translation</b>	<input type="checkbox"/> English	<input checked="" type="checkbox"/> French	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda
<b>Title of original document</b>	WARRANT OF ARREST AND ORDER FOR TRANSFER ADDRESSED TO ALL STATES				
<b>Title of translation</b>	MANDAT D'ARRÊT PORTANT ORDRE DE TRANSFÈREMENT ADRESSÉ À TOUS LES ÉTATS				
<b>Classification Level</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Unclassified <input type="checkbox"/> Confidential <input type="checkbox"/> Strictly Confidential		<input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte R86(H) Applicant excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte Amicus Curiae excluded <input type="checkbox"/> Ex Parte other exclusion (specify):		
<b>Document type/ Type de document:</b>	<input type="checkbox"/> Indictment	<input type="checkbox"/> Order	<input type="checkbox"/> Appeal Book	<input type="checkbox"/> Notice of Appeal	
	<input checked="" type="checkbox"/> Warrant	<input type="checkbox"/> Affidavit	<input type="checkbox"/> Submission from non-parties		
	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Correspondence	<input type="checkbox"/> Submission from parties		
	<input type="checkbox"/> Decision	<input type="checkbox"/> Judgement	<input type="checkbox"/> Book of Authorities		

Send completed transmission sheet to: [JudicialFilingsArusha@un.org](mailto:JudicialFilingsArusha@un.org)